

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N° 1

Mardi 15 novembre 2022

Présents :

Enseignants : Mme Peschel (classe de PS), Mme Fougeanet (classe de MS), Mme Legleye (classe de GS-CP), Mme Neuville (classe de CP), M. Clare (classe de CE1), Mme Capelli (classe de CE2), Mme Barbereau (classe de CM1), Mme Cros (classe de CM2)

Parents d'élèves Titulaires : Mme Alba Paméla, Mme Broussole - Marque Julie, Mme Clément Nelly, Mme Maudet Vanessa, M. Miel Xavier, Mme Ouvrard Noémie, Mme Ramet Laure, M. Saadi Saïd

Parents d'élèves Suppléants : Mme Mons Mélanie, Mme Priem Sarah

Représentants de la municipalité : M. Géraudie, Mme Crouzette,

DDEN : Mme Bournazel

Excusés :

- Mme Lavergne, Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription de Tulle Vézère
- Mme Lamothe Gaëlle

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour :

- Résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves pour l'année scolaire 2022 – 2023 et présentation des parents élus (titulaires et suppléants).
- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil d'école du 21 juin 2022.
- Lecture et validation du règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2022 – 2023
- Effectifs et répartition pédagogique pour l'année scolaire 2022 – 2023.
- Sécurité des locaux, compte-rendu de l'alerte incendie du 22/09/2022 et mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) : exercice d'évacuation des locaux « attentat intrusion » du 29/09/22 et exercice de confinement « risque majeur » du 04/10/22.
- Présentation du dispositif « pHARe » et validation de l'organisation prévue au sein de l'établissement.
- Projets de classe (rencontres sportives USEP, spectacles au Théâtre, projets en lien avec la médiathèque, Ma classe au Cinéma ...) pour l'année scolaire 2022 – 2023.
- Projet « classe de Mer » pour les CE1 et CE2.
- Bilan financier de l'association USEP de l'école primaire de Seilhac (Achat des licences USEP).
- Dates pour le passage du photographe scolaire.
- Questions émanant des représentants des parents d'élèves.

1) Résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves pour l'année 2021-2022 et présentation des parents élus.

Comme pour l'année scolaire 2021 – 2022, Le vote n'a eu lieu cette année que par correspondance à l'aide du matériel mis à disposition dans le cahier de liaison. **270 électeurs inscrits sur les listes : 173 parents d'élèves ont voté (147 suffrages exprimés). Soit un taux de participation de 64,07%.**

Les élus sont présentés :

Parents d'élèves titulaires : Mme Alba Paméla, Mme Broussole - Marque Julie, Mme Clément Nelly, Mme Maudet Vanessa, M. Miel Xavier, Mme Ouvrard Noémie, Mme Ramet Laure, M. Saadi Saïd

Parents d'élèves suppléants : Mme Lamothe Gaëlle, Mme Mons Mélanie, Mme Priem Sarah

2) Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 21 juin 2022.

Le compte-rendu du précédent Conseil d'école est approuvé à l'unanimité des membres de droit.

3)- Lecture et reconduction pour 2022 - 2023 du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur a été envoyé en amont du conseil à tous les membres du conseil d'école.

Il est mis au vote. Le règlement intérieur modifié pour l'année scolaire 2022 – 2023 est approuvé à l'unanimité des membres de droit.

Il sera à nouveau communiqué à l'ensemble des parents par mail dans les prochains jours.

4)- Effectifs et répartition pédagogique pour l'année scolaire 2022-2023

Effectifs pour l'année scolaire 2022 - 2023 :

A ce jour 179 élèves sont inscrits à l'école.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Cycle
Maternelle Cycle 1		15								54
			21							
				18	6					
Elémentaire Cycle 2					24					82
						24				
							28			
Elémentaire Cycle 3								19		43
									24	

En janvier 2023, cinq élèves de TPS feront leur rentrée dans la classe de Mme Peschel en application de la règle appliquée par la mairie de Seilhac dès l'année scolaire 2021 - 2022.

A savoir accepter les demandes des familles de Seilhac quant à la scolarisation de leur enfant à la date anniversaire de ses 3 ans, c'est-à-dire les enfants nés entre janvier et juillet 2020.

Pour ces cinq enfants, l'entrée à l'école se fera dès la reprise des cours le mardi 3 janvier 2023. Les familles ont été reçues au début du mois de novembre pour finaliser l'inscription à l'école. Mme Peschel réunira les parents des nouveaux élèves le mardi 6 décembre 2022 à 18h00.

Concernant les prévisions d'effectif, la prévision d'inscriptions d'élèves de Petite Section est de 14 élèves pour l'année scolaire 2023 – 2024 (Source : Table annuelle des actes de naissance de la commune de Seilhac du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020) : 8 élèves + 3 élèves arrivés à Seilhac. Avec une prévision de 3 inscriptions supplémentaires.

Cette estimation tient compte des élèves déjà inscrits en TPS en janvier 2023 pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2023 : 168 élèves

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Cycle
Maternelle Cycle 1		14								50
			15							
				21						
Elémentaire Cycle 2					17					72
						30				
							24			
Elémentaire Cycle 3								28		47
									19	

Comme pour cette année, la répartition pédagogique 2023 - 2024 devra comporter une classe à double niveau CP-CE1 avec 6 élèves de CE1 afin de se conformer à la règle limitant l'effectif des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves maximum.

Monsieur Géraudie explique que pour des raisons économiques, la Mairie sera amenée dès la rentrée scolaire 2023 à modifier son positionnement quant à l'inscription des élèves hors-commune.

5)-Sécurité des locaux, compte-rendu de l'alerte incendie et mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

L'alerte incendie qui a eu lieu le 22 septembre 2022 s'est bien déroulée.

Un exercice d'évacuation dans le cadre du **PPMS (Risque Attentat – Intrusion)** a été mené le 29 septembre 2022. L'ensemble des élèves s'est réfugié dans le parc en arrière de l'ALSH. L'évacuation s'est bien déroulée.

Un exercice de confinement dans le cadre du **PPMS (Risque naturel ou technologique)** a été réalisé le 4 octobre 2022. Le confinement a été fait au sein des classes de MS et de CE2 au rez-de-chaussée de l'établissement.

Comme chaque année, Monsieur Clare a adressé à Monsieur le Maire un courrier demandant la mise à disposition et le renouvellement du matériel nécessaire à la mise en œuvre des exercices PPMS (biscuits, bouteille, gaz pour corne de brume, radio à piles ...)

En octobre 2022, à l'occasion d'une formation des directeurs de la circonscription de Tulle- Vézère, Monsieur Thierry Lissac, référent sûreté départemental a demandé à ce que les freins à la bonne réalisation des PPMS soient clairement identifiés en appui de l'expertise du référent sécurité. Pour le secteur de Seilhac, il

s'agit du gendarme Mestre qui viendra à l'école le jeudi 8 décembre 2022 pour effectuer la visite de l'établissement. Monsieur Clare propose à Monsieur le Maire de s'associer à cette visite.

Un courrier a également été adressé à Monsieur le Maire pour renouveler la demande d'installation d'un système d'alerte spécifique à la réalisation des PPMS. Cette demande avait déjà été faite lors du conseil d'école n°2 du 22 mars 2022. De plus, monsieur Clare renouvelle sa demande d'installation de portiers vidéo aux deux portes d'entrée, côté maternelle et côté élémentaire avec ouverture à distance. Cette demande spécifique avait été mentionnée comme nécessaire par le gendarme Loureiro lors de sa visite d'école le 4 octobre 2016 agissant alors en tant que référent sécurité établissement.

Monsieur Géraudie a bien pris note des différentes demandes formulées dans les courriers adressés par le directeur. Pour des raisons financières, la mairie ne sera pas en mesure de répondre favorablement aux diverses demandes d'équipements. De plus Monsieur le Maire émet des réserves quant à la culture du risque émanant des structures étatiques d'autant plus que les travaux nécessaires sont uniquement supportés financièrement par les communes.

Monsieur le Maire explique qu'en terme d'investissement, la Mairie a financé la rénovation complète de la classe de CE2 de Mme Capelli au rez-de-chaussée côté élémentaire. Des travaux devaient être engagés pour refaire les halls côté maternelle et côté élémentaire, mais c'est très certainement le sol de la salle de sieste du rez-de-chaussée côté maternelle qui sera priorisé.

Monsieur le Maire explique que dans le contexte actuel, le budget communal est complexe et que des choix devront être faits.

6) Présentation du dispositif « pHaRe » et validation de l'organisation prévue au sein de l'établissement.

Le directeur explique le principe du dispositif, son déploiement national, le cadrage au niveau départemental et sa mise en œuvre au sein de l'école primaire de Seilhac.

L'ensemble des parents de l'école avaient été destinataires dès le 1^{er} septembre d'un mail d'information sur ce nouveau dispositif accompagné d'une plaquette de l'Éducation Nationale intitulée "**Non au harcèlement**".

A l'occasion de ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2022 – 2023, Monsieur Clare expose aux parents la mise en œuvre du nouveau protocole académique de traitement des situations de harcèlement. Dès la rentrée 2022, l'ensemble des écoles se sont engagées dans le dispositif "pHaRe". Ainsi, les élèves de l'école primaire de Seilhac y seront sensibilisés au travers de séquences d'apprentissage en Éducation Civique et Morale menées par les enseignants et qui amèneront les élèves à élaborer une réflexion personnelle.

Monsieur Clare explicite également la démarche de gestion des situations par l'équipe enseignante. Trois référents ont été mis en place au sein de l'école, Mme Pechel pour le Cycle 1, Mme Neuville pour le cycle 2 et Mme Barbereau pour le cycle 3.

Les membres du conseil adhèrent à la démarche et valident l'organisation retenue.

7) **Projets de classe (rencontres sportives, théâtre, cinéma et projets de classe pour l'année scolaire 2020-2021).**

Médiathèque de Seilhac

Périodes 3 à 5 :

Les modalités d'organisation ainsi que l'échéancier des projets seront à définir avec la nouvelle bibliothécaire qui prendra ses fonctions d'ici à fin novembre 2022.

- Lecture offerte et prêt d'un livre pour chaque élève une fois par période pour l'ensemble des élèves de l'école : de la maternelle au CM2.
- **En mars 2023 : « Fête du Court métrage »** : pour tous les niveaux de classe avec une projection par cycle (à confirmer).
- **Mai 2023** : vote pour « **Le Prix des Incorruptibles 2022** » auquel participent les classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2). Pour rappel, tout au long de l'année les classes ont lu des albums et des livres de littérature de jeunesse sélectionnés par les Incorruptibles pour l'année scolaire 2022-2023. Pour les maternelles : vote pour le prix de l'album jeunesse.

Théâtre L'Empreinte de Tulle

Comme chaque année, la communauté d'agglomération de Tulle offre un spectacle à chacune des classes (entrée et transport).

Classes de Maternelle et CP :

- **Vendredi 17 mars 2023** à 10h00 : spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » au Théâtre de Tulle.

Classes de cycle 2 (CE1 et CE2) :

- **Jeudi 12 janvier 2023** à 14h00 : spectacle « Pourquoi un arbre est une poule ? » au Théâtre de Tulle.

Classes de cycle 3 (CM1 et CM2) :

- **Jeudi 4 mai 2023** à 14h00 : spectacle « Glovie » au Théâtre de Tulle.

Cinéma VEO de Tulle : « Ma classe au Cinéma ! »

Classes de cycle PS et MS :

- **Vendredi 9 décembre 2023** à 9h30 film « Noël avec les frères Koala »

Classes de cycle GS-CP et CP :

- **Vendredi 9 décembre 2023** à 9h30 film « Ernest & Célestine »

Classes de cycle CE1 et CE2 :

- **Mardi 6 décembre 2023** à 13h30 film « Koati »

Classes de cycle CM1 et CM2 :

- **Mardi 6 décembre 2023** à 13h30 film « Icare »

Monsieur Clare remercie à cette occasion l'APE de l'école de Seilhac qui participera au coût du transport et à une partie de l'entrée à égalité financière avec l'Association USEP de l'école.

Une participation de 2 € sera demandée aux familles.

Rencontres sportives USEP

Période 1 :

- **La Quinzaine de la randonnée** s'est déroulée le **jeudi 6 octobre 2022** (journée) à Treignac pour les classes de GS-CP, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.
- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 10 au 21 octobre 2022** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CE1 et CM1.

Période 2 :

- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 14 au 25 novembre 2022** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CP et CM2.
- **Cross USEP de secteur** au lac de Seilhac : le **jeudi 17 novembre 2022** (matin) pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2
- **Projet cycle 2 « Apprendre à faire du vélo » du 29 novembre au 17 décembre 2022** pour les classes de GS-CP, CP et CE1 : l'objectif est de faire valider à tous les élèves les compétences du Bloc 1 « Savoir Pédaler » avant la fin du cycle 2.

Période 3 :

- **Activités gymniques** pour les élèves de TPS-PS, MS et GS à Lagraulière le **vendredi 13 janvier 2023** (après-midi).

Période 4 :

- **Jeux d'opposition** pour les élèves de MS et GS à Naves le **vendredi 31 mars 2023** (matin).
- **Danses traditionnelles** : « Bal » à Tulle courant **mars 2023** pour les élèves de PS, GS-CP, CP et CE2.
- **Jeux collectifs / Orientation** au Lac de Seilhac le **mardi 4 avril 2023** (journée) : CP, CE1 et CE2
- **Orientation** à Sédières **en mai 2023** : CM1 et CM2

Période 5 :

- **Rencontre Basket** pour les classes de CM1 et CM2 à Seilhac le **mardi 9 mai 2023** (matin / après-midi)
- **Rencontre Athlétisme** au stade de Saint-Clément pour les élèves de CP le **mardi 6 juin 2023** (journée)
- **Rencontre Multi-activités** pour les élèves de TPS- PS, MS et GS à Saint-Jal le **vendredi 9 juin 2023** (journée)
- **Rencontre Athlétisme** au stade de Naves pour les élèves de CM1 le **jeudi 8 juin 2023** (journée)
- **Rencontre Athlétisme** au collège de Seilhac dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème} (date à déterminer)
- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 26 juin au 7 juillet 2023** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CP et CM2.

Chorale école / collège

Tous les élèves de CM2 participent chaque semaine depuis le début de l'année scolaire à une chorale au sein de l'école. Cette chorale est encadrée par Mme Guynemer, professeure de musique du collège de Seilhac. Le thème choisi cette année est le conte « **Madhi et le Cerf-volant du bout du Monde** ». En parallèle, les élèves de 6^e apprennent le même répertoire d'une dizaine de chants. Les modalités d'une représentation à destination des parents n'ont pas encore été définies.

« Initiation à l'Occitan »

Les élèves de la classe de CM2 bénéficient depuis cette semaine d'une séance d'initiation hebdomadaire à l'Occitan. C'est Monsieur Beune, professeur au collège de Seilhac qui intervient afin de faire découvrir cette langue ancienne patrimoniale qui fait l'objet d'une option dès l'entrée en classe de Sixième au collège Armande Baudry de Seilhac.

« Petits Champions de la Lecture »

Les élèves des classes de CM1 et CM2 participeront à l'action « Petit Champion de la Lecture » dans le cadre de la semaine de la Lecture. Tout au long du premier semestre, les élèves s'entraînent à la lecture à voix haute de divers passages des livres étudiés en classe.

Le projet sera finalisé par une lecture en public avec un jury le vendredi 20 janvier 2023. Cet événement devrait être inscrit à l'agenda de la Médiathèque de Seilhac.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce premier conseil d'école pour remercier la mairie qui participe aux sorties culturelles et sportives en finançant une partie des transports tout au long de l'année scolaire. Monsieur Clare attire l'attention du conseil sur la difficulté dans laquelle se trouve l'école quant au financement des transports nécessaires aux diverses sorties exposées ci-dessus. Monsieur Clare rappelle que le budget transport alloué par la Mairie est de 1500 € annuels pour les 184 élèves. Compte tenu du coût croissant des transports, l'école sera très certainement obligée d'opérer des choix. L'association USEP de l'école ne pouvant assumer financièrement le restant des transports.

Monsieur Clare remercie également l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Seilhac pour leur participation financière aux sorties cinéma du mois de décembre 2022.

8) Projet « Classe de mer » pour les CE1 et CE2

Comme évoqué lors du précédent conseil d'école, les enseignants de CE1 et CE2 confirment leur volonté d'engager les futurs élèves de CE1 et CE2 dans un projet classe de Mer organisé par l'ODCV.

Il s'agit d'un séjour de cinq jours sur l'île d'Oléron sur le site de La Martière.

Le séjour a un coût par élève de 390 € (Tarifs pour l'année scolaire 2022 – 2023), le Conseil départemental prend à sa charge 40 % soit 156 €, la commune 30 % soit 117€, les parents 30 % soit 117 €. Le tarif actualisé ci-dessus comprend le transport, l'hébergement et les activités.

Il nous fallait un accord de principe de la mairie qui devait s'engager à financer 30 % sans quoi le dépôt de notre demande n'aurait pas été accepté.

Au cours de l'année scolaire dernière, le directeur a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin d'officialiser ce projet et la demande de financement qui s'y rapportait.

Par une délibération du 8 avril 2022 le conseil municipal de Seilhac a acté la participation financière de la commune pour la classe de mer prévue au cours de l'année scolaire 2022 – 2023.

Fin septembre 2022, l'école a déposé sa candidature auprès de l'ODCV pour un séjour au printemps 2023. La commission d'attribution des séjours ODCV 2023, réunie le 10 octobre dernier a informé l'école que notre candidature avait été retenue pour un séjour du **lundi 5 au vendredi 9 juin 2023**.

Une réunion d'information et de préparation se tiendra le **mercredi 16 novembre 2022 à 14h00** au conseil départemental de la Corrèze. Pour compléter l'information générale délivrée à l'occasion des réunions de rentrée, les parents des élèves concernés recevront prochainement une information détaillée sur le déroulé de ce séjour. Une réunion sera programmée au cours du premier trimestre 2023.

Au cours du séjour, les élèves visiteraient le Phare de Chassiron, le port de La Cotinière. Les élèves feraient également de la pêche à pied et des activités de découverte du milieu marin.

Nous avons adressé à l'APE de Seilhac un courrier pour une participation exceptionnelle afin de valider l'option payante « Visite de La Rochelle, son aquarium, traversée en bateau depuis Oléron et visite du vieux port ». Cette option a un coût de 26 € par élève. L'association USEP de l'école serait en capacité de financer 13 € par élève. Pour l'heure l'APE n'a pas fait de retour sur ce financement complémentaire.

La participation de l'APE serait à ce jour de 7 € par l'élève servant au financement des sorties de fin d'année dont fait partie la classe de Mer.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce premier conseil d'école 2022 - 2023 pour remercier la mairie qui s'est engagée à nos côtés dans le financement de cette Classe de Mer.

9) Bilan financier de l'association USEP

L'achat des licences USEP pour l'ensemble des élèves a coûté 906,92 €. Monsieur Clare explique que comme chaque année, les licences sportives sont entièrement financées par l'Association USEP de l'école de Seilhac. Cette année la vente des billets de tombola a rapporté 520 €.

Monsieur Clare rappelle que les seules entrées financières de l'association USEP de l'école sont la tombola de début d'année pour laquelle l'école conserve 25 %, et la vente des photos scolaires pour laquelle l'école garde 35 %.

10) Dates pour le passage du photographe scolaire

La venue du photographe scolaire est prévue le **lundi 24 et mardi 25 avril 2023**.

11) Questions émanant des représentants des Parents d'Elèves.

Une adresse mail a été créée l'année scolaire dernière afin de recueillir les questions des parents. Les parents ont également diffusé un trombinoscope au début du mois de novembre, ce qui leur permettra d'être mieux identifiés de l'ensemble des parents.

Les questions ci-après ont été transmises par mail aux membres du conseil :

Question 1 :

« Je sais que la question a déjà été abordée, mais je trouve très dommage que les CM2 actuels terminent leur scolarité à l'école de Seilhac sans avoir fait un seul séjour. Après discussion avec les parents de la classe, je pense que nous sommes plusieurs à partager ce sentiment. Certes rien n'est obligatoire, mais l'intérêt pédagogique et le plaisir des enfants ne sont pas négligeables non plus.

Un séjour avec une nuitée serait déjà bien, et clôturerait agréablement le passage des élèves à l'école de Seilhac. Ce séjour peut se faire sur Bugeat avec l'ODCV par exemple, ou bien d'autres centres d'accueil dans la région du Limousin. Je suis certaine que des parents pourraient se rendre disponibles pour accompagner si besoin, et que l'APE pourrait envisager une aide financière. Je compte sur les représentants de parents pour appuyer cette idée. Je suis disponible pour en discuter avec vous si besoin. »

Monsieur Clare rappelle que la mise en œuvre d'un séjour avec nuitée n'a aucun caractère obligatoire et n'a à s'inscrire dans aucune régularité. Le projet émane de l'enseignant de la classe, il doit s'anticiper au cours de l'année scolaire précédente et s'accompagner d'un acte de candidature auprès des divers organismes organisateurs (ODCV / USEP).

Pour l'année scolaire 2022 – 2023, il n'y aura pas de séjour avec nuitée.

Pour les années scolaires suivantes, le directeur manque encore de visibilité quant à l'engagement de l'enseignante titulaire de la classe dans un tel dispositif. Un point sera fait en cours d'année scolaire afin de faire connaître la faisabilité d'un tel projet.

Question 2 :

« Je suis maman d'un élève de CM2 et ma fille est au collège. Ils se plaignent tous les deux de la qualité des repas de la cantine. Trop ou pas assez cuit et toujours des plats en sauce, c'est souvent qu'ils rentrent le soir en ayant rien ou très peu mangé. Je ne sais pas si je suis la seule à vous faire part de ce problème. »

Les élus confirment qu'ils ont eu d'autres remontées de parents à ce sujet.

Monsieur Clare précise que le directeur n'a pas de compétence sur la question de la restauration dont la mise en œuvre relève de la Maire.

Monsieur le Maire explique que pour la Mairie, la cantine du Collège est à considérer comme un prestataire, et qu'elle n'a pas d'autorité en la matière.

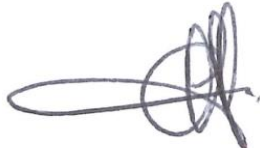
Monsieur Géraudie et Monsieur Clare engagent les élus à solliciter une audience auprès du nouveau principal Monsieur Guénin et de la gestionnaire du collège Mme Roche afin de leur exposer cette problématique récurrente.

Le conseil se termine à 20h00

Compte-rendu rédigé par Monsieur Clare, directeur de l'école primaire de Seilhac.

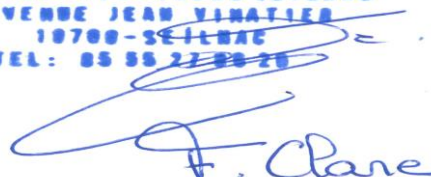
Signatures

Le représentant des parents d'élèves

Mme CLEMENT Kelly


Le Directeur

ÉCOLE PRIMAIRE DE SEILHAC
AVENUE JEAN VINATIER
10700-SEILHAC
TEL: 05 55 27 20 20


F. Clare